



Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africanunion.org

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR
LE LANCEMENT CONTINENTAL ET LA COMMÉMORATION DU MOIS D'AMNISTIE EN AFRIQUE 2025,
KAMPALA (OUGANDA), 2 ET 3 OCTOBRE 2025**

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a effectué, du 2 au 3 octobre 2025, une mission de terrain à Kampala (Ouganda) afin de lancer et de commémorer le Mois d'amnistie en Afrique au titre de l'année 2025. Cette initiative fait suite à la décision [Assembly/AU/Dec.645 (XXIX)], qui a déclaré le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, « Mois d'amnistie en Afrique » (MAA) pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites, et à la décision ultérieure adoptée par la Conférence de l'Union, lors de sa 14^e session extraordinaire, tenue le 6 décembre 2020, par laquelle la Conférence a prolongé la commémoration annuelle du Mois d'amnistie en Afrique jusqu'en 2030.

II. PARTICIPATION

2. La cérémonie commémorative a été présidée par S.E. Tebelelo Alfred Boang, Représentant permanent de la République du Botswana auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2025. Elle a réuni les représentants des quinze (15) membres du CPS. En tant qu'hôte, la République d'Ouganda a été représentée au plus haut niveau par la Très Honorable Rebecca Alitwala Kadaga, Première Vice-première ministre de la République d'Ouganda et ministre chargée des Affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle était accompagnée de l'honorable David Muhoozi, ministre d'État chargé des Affaires intérieures, de S.E. le Général de division Kahinda Otafiire, ministre des Affaires intérieures, de l'honorable Jacob Marksons Oboth-Oboth, ministre de la Défense et des Anciens combattants, de S.E. Peter Lokeris, ministre des Affaires du Karamoja et du Général de corps d'armée Joseph Musanyufu, Secrétaire permanent au ministère de l'Intérieur. La Commission de l'UA était conduite par M^{me} Neema Chusi, Cheffe du Secrétariat du CPS.

3. Par ailleurs, les membres du corps diplomatique, les communautés locales, les représentants des organisations de la société civile, les membres du Parlement de la République d'Ouganda, les représentants du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA), du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre (RECSA), des Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF), la police ougandaise et des civils impliqués dans le processus de désarmement de Karamoja, des représentants des anciens jeunes guerriers (Karachuna), du Ruwenzori et du nord de l'Ouganda.

III. OBJECTIFS

4. Le lancement continental et la commémoration du 9^e Mois d'amnistie en Afrique visaient à atteindre les objectifs suivants, à savoir :

- a) Sensibiliser le public au Mois d'amnistie en Afrique et le faire connaître, et encourager les civils à remettre volontairement leurs armes détenues illégalement aux autorités publiques désignées, sans crainte d'être dénoncés, arrêtés ou poursuivis ;
- b) Encourager les États membres à élaborer des programmes visant à remédier efficacement aux causes profondes et aux facteurs de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites et à lutter contre les activités criminelles qui y sont associées ;
- c) Encourager la communauté internationale à continuer de soutenir les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) dans les États membres, dans le cadre des efforts de lutte contre la prolifération des ALPC illicites, notamment en commémorant le Mois d'amnistie en Afrique ; et
- d) Encourager également la participation de la société civile afin de promouvoir la remise des ALPC illicites pendant le MAA sans crainte de divulgation de leurs identités ou de poursuites judiciaires ;

IV. MÉTHODOLOGIE

5. Pour atteindre les objectifs de la mission, des déclarations ont été faites par les représentants de la République d'Ouganda, la délégation du CPS, le représentant du RECSA et de l'UNODA et le représentant des organisations de la société civile ; des témoignages ont été rendus par les Karachunas. La méthodologie a également consisté en la remise des prix du « Concours jeunesse 2025 » sur des thèmes relatifs à la paix, et en l'incinération symbolique de 100 armes illicites à la caserne Kadhafi, à Jinja (Ouganda).

V. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES LORS DE L'ÉVÉNEMENT COMMÉMORATIF

6. Au cours de l'événement, les participants ont :

- a) rappelé la Décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX) de la Conférence, qui a déclaré le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, « Mois d'amnistie en Afrique » (MAA) pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites, ainsi que la décision adoptée par la Conférence de l'Union lors de sa 14^e session extraordinaire tenue le 6 décembre 2020, par laquelle la Conférence a décidé de prolonger la commémoration annuelle du Mois d'amnistie en Afrique pour une période de dix (10) ans, de 2021 à 2030 ;
- b) également rappelé le Communiqué [PSC/ PR/COMM.1105 (2022)] adopté par le CPS à sa 1105^e réunion tenue le 15 septembre 2022, sur la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique 2022 qui s'est tenue du 4 au 7 septembre 2022 à Lomé (Togo), dans lequel le CPS a reconnu que la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique dans les États membres permet de sensibiliser davantage les populations à la mise en œuvre du Mois d'amnistie en Afrique ; et a décidé de continuer à lancer les événements du Mois d'amnistie en Afrique dans les États membres, avec la participation des jeunes, des femmes, des médias, du monde universitaire et des organisations confessionnelles et d'autres groupes concernés ;

- c) pris note du discours de bienvenue de l'honorable Général David Muhoozi, ministre d'État chargé des Affaires intérieures de la République d'Ouganda, de la déclaration de Tebelelo Alfred Boang, Représentant permanent de la République du Botswana et Président du Conseil de paix et de sécurité pour le mois d'octobre 2025, de la déclaration de M^{me} Neema Chusi au nom de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, de S.E. l'Ambassadeur Jean Pierre Betindji, Secrétaire exécutif du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre (RECSA), ainsi que du représentant du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, à l'occasion du lancement et de la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique à Kampala (Ouganda) ;
- d) également pris note des discours liminaires de La Très Honorable Rebecca Alitwala Kadaga, Première Vice-première ministre de la République d'Ouganda et ministre chargée des Affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, de S.E. le Général de division Kahinda Otafiire, ministre de l'Intérieur, de l'honorable Jacob Marksons Oboth-Oboth, ministre de la Défense et des Anciens combattants, de S.E. Peter Lokeris, ministre chargé des Affaires du Karamoja ; et le Général de corps d'armée Joseph Musanyufu, Secrétaire permanent au ministère de l'Intérieur
- e) réaffirmé l'engagement de l'UA à mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 afin de ne pas léguer un continent en proie à des conflits aux générations futures et, surtout, de réaliser les aspirations consacrées dans l'Agenda 2063 ;
- f) félicité le gouvernement et le peuple de la République d'Ouganda pour avoir accueilli avec succès le lancement et la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique 2025 à Kampala (Ouganda), et pour l'hospitalité accordée à la délégation du CPS ;
- g) également félicité le gouvernement de la République d'Ouganda pour ses efforts exemplaires en faveur du désarmement et du contrôle des armes, grâce à la mise en place d'une politique nationale globale sur les armes à feu, les munitions et les matériels connexes, en élaborant un cadre juridique et réglementaire pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, et a encouragé les autres États membres à suivre l'exemple de l'Ouganda et tirer parti des enseignements tirés de la République d'Ouganda en matière de DDR ;
- h) félicité toutes les parties prenantes pour le soutien technique et financier apporté aux États membres dans la mise en œuvre du Mois d'amnistie en Afrique ; et leur a demandé d'intensifier leur soutien afin de renforcer les capacités nationales à promouvoir les programmes de DDR, et ce, en responsabilisant les États membres et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) ;
- i) encouragé tous les États membres à fournir des rapports circonstanciés sur la mise en œuvre du Mois d'amnistie en Afrique afin de permettre à la Commission de l'UA de collecter et de compiler des données et de mesurer les progrès accomplis pour faire taire les armes ;
- j) souligné le rôle crucial des médias dans la sensibilisation et le soutien à la réinsertion communautaire ; et souligné l'importance du leadership local et de la participation communautaire dans le désarmement volontaire ;

- k) souligné le rôle des États membres, des CER/MR et des partenaires dans la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique dans leurs pays respectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA pour faire taire les armes en Afrique ;
- l) encouragé les civils à remettre volontairement leurs armes détenues illégalement aux autorités compétentes dans le cadre du Mois d'amnistie en Afrique, sans crainte de poursuites, ce qui contribue également à renforcer la confiance entre l'État et les populations ;
- m) également encouragé les États membres à élaborer des plans annuels pour la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique, y compris la promotion de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) le cas échéant ;
- n) encouragé les organisations de la société civile, y compris les jeunes et les femmes, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, le secteur privé et les médias, à participer activement et à soutenir leurs gouvernements respectifs afin de promouvoir la remise des armes à feu illicites détenues par des civils pendant le MAA ;
- o) souligné la nécessité de s'attaquer de manière globale aux causes profondes et aux facteurs qui contribuent à la prolifération des armes illicites, notamment en répondant de manière positive aux aspirations socio-économiques légitimes des populations ;
- p) souligné la nécessité d'un soutien international accru aux États membres et aux CER/MR dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à commémorer le Mois d'amnistie en Afrique, notamment dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes » ;
- q) réaffirmé la nécessité pour les États membres de promouvoir la remise des armes légères et de petit calibre illicites, comme le prévoit le Mois d'amnistie en Afrique, en encourageant le dialogue et une culture générale de paix, et par le biais de programmes de sensibilisation du public, notamment en augmentant les ressources humaines et financières allouées, y compris en associant la société civile, le secteur privé, les organisations confessionnelles et d'autres parties prenantes au processus ;
- r) réaffirmé également la nécessité pour les États membres de renforcer davantage leur coopération et leur collaboration, notamment par le partage d'informations et de renseignements, le renforcement de la gestion des frontières, ainsi que la conduite d'opérations conjointes de lutte contre le commerce illicite/le trafic d'armes légères et de petit calibre ;
- s) réaffirmé en outre la nécessité pour la Commission de l'UA de travailler en collaboration avec les CER/MR, afin de soutenir la mise en œuvre des programmes de DDR dans les États membres, en particulier ceux qui sortent de conflits violents et de situations de crise, et ce, à leur demande ;
- t) salué le succès de la loi d'amnistie ougandaise de 2000, qui a conduit à la reddition volontaire de 16 741 anciens combattants, tandis que 15 438 ont été contraints de se rendre, soit un total de 31 909 personnes ; et encouragé les civils en possession d'armes illicites à déposer les armes et à rechercher la paix, ce qui conduira à une transformation socio-économique et

au développement de la société en leur fournissant une trousse de démarrage, des conseils et un titre leur garantissant l'amnistie ;

- u) également souligné la nécessité de mobiliser un soutien international soutenu en faveur des États membres et des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre d'initiatives conformes à la Feuille de route générale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique ; et
- v) également encouragé tous les États membres à participer et à soutenir les initiatives nationales d'amnistie, en les intégrant dans des programmes nationaux plus larges en matière de sécurité et de développement ; souligné l'importance d'une bonne volonté politique soutenue et d'un investissement accru pour étendre les programmes de DDR à davantage de pays, afin de toucher plus de communautés et de détruire davantage d'armes.

VI. CONCLUSION

7. Les membres du CPS ont exprimé leur gratitude au peuple et au gouvernement de la République d'Ouganda pour avoir accueilli avec succès le lancement et la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique au titre de l'année 2025, pour l'hospitalité qui leur a été réservée et pour les échanges fructueux avec la délégation du CPS.

ANNEXE :



Figure 1: Mois d'Amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025 Kampala & Jinja Ouganda : de gauche à droite : l'Ambassadeur Tebelelo Alfred Boang, Représentant permanent de la République du Botswana auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2025, et La Très Honorable Rebecca Alitwala Kadaga, Première Vice-Première ministre et ministre chargée des Affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, lors du lancement officiel du Mois d'amnistie en Afrique 2025



Figure 2: Mois d'Amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025 Kampala & Jinja Ouganda: de gauche à droite : l'Ambassadeur Tebelelo Alfred Boang, Représentant permanent de la République du Botswana auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2025, signant le lancement officiel du Mois d'amnistie en Afrique 2025.



Figure 3: Mois d'Amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025 Kampala & Jinja Ouganda: membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.



Figure 4: Mois d'Amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025 Kampala & Jinja Ouganda: représentants du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) et du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre (RECSEA).



Figure 5: Mois d'Amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025, Kampala & Jinja Ouganda: Ci-dessus, la troupe culturelle Ndeere en train de faire du spectacle pour les participants, et ci-dessous, les membres de la communauté locale.



Figure 6: Mois d'Amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025 Kampala & Jinja, Ouganda: vainqueurs du Concours Jeunesse pour le Mois d'Amnistie 2025.





Figure 3 : Mois d'amnistie en Afrique 2025, 2-3 octobre 2025 Kampala et Jinja, Ouganda : Membres du Conseil de paix et de sécurité de l'UA conduits par l'Ambassadeur Tebelelo Alfred Boang, Représentant permanent de la République du Botswana auprès de l'UA et président du CPS pour le mois octobre 2025 ; Mme Neema N. Chusi, représentante du Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; hauts fonctionnaires du gouvernement de la République d'Ouganda, dont l'honorable Jacob Marksons Oboth, ministre de la Défense et des Anciens combattants, l'honorable Peter Lokeris, ministre, cabinet du Premier ministre (affaires du Karamoja), le Général de corps d'armée Joseph Musanyufu, Secrétaire permanent au ministère de la Sécurité intérieure, des représentants de la Force de défense populaire ougandaise (UPDF) et de la police ougandaise, le représentant des Nations Unies, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre (RECSA) et des membres de la communauté



